

# Institut Monétaire Européen IME. 2ème rapport annuel 1995

1996/2059(COS) - 29/05/1996

La CEM a adopté le rapport de M. Carles-Alfred GASOLIBA I BÖHM. Le deuxième rapport annuel de l'IME concerne la situation financière et monétaire dans l'Union européenne ainsi que les travaux préparatoires à la troisième phase vers la monnaie unique. L'analyse de la situation n'apporte aucune information nouvelle à l'égard du rapport économique annuel 1996 de la Commission. La CEM souligne qu'il existe d'ailleurs certaines contradictions quant aux explications relatives au ralentissement de l'activité économique. Sur le rôle de l'IME Le rapport invite l'IME à jouer un rôle plus actif en matière de coordination de la politique monétaire des Etats membres, à poursuivre une coopération étroite avec les autres institutions européennes et à renforcer les relations avec les différentes institutions financières afin de permettre un travail efficace de la future BCE dans ce domaine. Sur la monnaie unique Pour la CEM, la participation de toutes les monnaies de l'Union au mécanisme de change européen est une condition impératives pour garantir le fonctionnement correct du marché unique et assurer la transition vers l'UEM. D'ici au 31 décembre 1996, comme cela est prévu dans ses statuts, l'IME doit définir les instruments et les procédures nécessaires à la conduite d'une politique de change unique. Sur les déficits publics Si l'assainissement des finances publiques est une condition nécessaire pour l'Union monétaire, la CEM estime que cela ne doit pas se faire aux dépens des investissements en matière d'infrastructure et de ressources humaines. Elle rejette d'ailleurs la position de l'IME liant implicitement la part du secteur public dans l'économie au niveau des déficits structurels. Sur le chômage Sur ce point également, la CEM est en désaccord avec le rapport de l'IME. Elle conteste en effet l'idée que la suppression des rigidités affectant les marchés du travail apporte une contribution essentielle à la lutte contre le chômage. Elle rappelle que la Commission, dans son rapport économique, avance que la résorption du chômage passe, pour l'essentiel, par un processus de croissance forte et par des politiques actives du marché du travail l'essentiel, par un processus de croissance forte et par des politiques actives du marché du travail